

Date de la convocation : 9 mars 2021

Délibération n° 2021-11

Membres

En exercice : 14

Présents : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le quinze mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Hervé Pupier, espace Cabanac, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCH, LAVERGNE, PASQUALINI, PIN-BELLOC, et SENAC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, FRILLAY, GONINDARD et OTAL.

Absent excusé : M. JOCTEUR-MONROZIER

Mme PIN-BELLOC Florence a été élue secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste d'agent espaces verts dans le cadre du dispositif CAE parcours emploi compétences (PEC)

Monsieur le maire expose le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide l'état de 65% pour la Haute-Garonne.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est au minimum de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de douze mois renouvelable et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer, un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

* Contenu du poste : Ouvrier des espaces verts - assurer l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site, assurer des travaux de plantation, de création et de production pour les espaces verts, réaliser l'entretien courant et le suivi des équipements et matériels mis à disposition.

*Durée du contrat : 12 mois

*Durée hebdomadaire de travail : 25 heures

*Rémunération : SMIC,

Et de l'autoriser à signer tous documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

*Contenu du poste : Ouvrier des espaces verts - assurer l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site. Assurer des travaux de plantation, de création et de production pour les espaces verts. Réaliser l'entretien courant et le suivi des équipements et matériels mis à disposition.

*Durée du contrat : 12 mois

*Durée hebdomadaire de travail : 25 heures

*Rémunération : SMIC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard CROUZIL



Le Maire certifie que la présente délibération a été :
publiée le 17/03/2021
transmise au Représentant de l'Etat le 17/03/2021
Pour copie conforme
Le Maire,